

## BP 2021 - PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Le Conseil Municipal prévoit :

- l'aménagement intérieur de la Mairie,
- la réfection des murs du cimetière,
- l'aménagement de la Défense Incendie sur le territoire communal,
- l'extension de l'espace cinéraire du cimetière,
- l'achat d'un tracteur.

### - Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
CNE DE GUEUTTEVILLE LES GRES	896 608,00	404 387,00	1 300 995,00
<b>Total</b>	<b>896 608,00</b>	<b>404 387,00</b>	<b>1 300 995,00</b>

\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses
Charges à caractère général : 367,72 k€
Charges de personnel : 97,50 k€
Subventions et participations : 67,70 k€
Autre : 38,49 k€
<b>Epargne brute : 325,20 k€</b>

Recettes
Contributions directes : 179,74 k€
Dotations et participations : 95,67 k€
Excédent antérieur : 598,10 k€
Autre : 23,10 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses
Dépenses d'équipement : 389,10 k€
Autre : 15,28 k€

Recettes
Excédent antérieur : 60,67 k€
Autre : 18,52 k€
<b>Epargne brute : 325,20 k€</b>



## - Subventions et participations versées -

### *Subventions*

<b>Organisme</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
ADMR L ASSIETTE	Sub. ADMR l'Assiette	100,00
ADMR LES FALAISES	Sub. ADMR	250,00
AFM TELETHON	Subv. TELETHON	200,00
ASS DISTRI COLIS BANQUE ALIMENT REG	Subv. Assoc. Distrib. colis B.A.	200,00
ASSOCIATION CAVITES SOUTERRAINES	Subv. Associations propriétaires/cavités	1 000,00
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	Subv. Jeunes Sapeurs Pompiers	150,00
BANQUE ALIMENTAIRE LE HAVRE	Sub. Banque alimentaire	540,00
CLIC CAUX MARITIME FEDERATION ADMR	Sub. CLIC Caux Maritime	100,00
COOPERATIVE SCOLAIRE RPI	Subv. Coopérative Scolaire	700,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 240,00</b>

Considérant la pandémie de COVID 19 et l'arrêt des activités des associations locales, le Conseil Municipal a décidé de suspendre le versement des subventions aux associations inactives, mais reste prêt à leur venir en aide dès leur reprise.